

Déclaration préalable

Délai de délivrance légal : entre 1 et 2 mois selon les cas.

Concerne en particulier :

- Les travaux ayant pour effet la création d'une SHOB supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²
- Les travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment
- Les travaux ayant pour effet de transformer plus de 10 m² de SHOB EN SHON.
- Les changements de destination
- Lotissement, terrain de camping, aire de stationnement, piscine (entre 10 et 100 m² et h<1,8m)...

Pièces à fournir en **4 exemplaires** :

- le plan de situation
- le plan de masse
- les plans en coupe du terrain et de la construction
- les plans des façades et des toitures si votre projet les modifie
- Une représentation de l'aspect extérieur de la construction
- les photographies du terrain et de l'environnement
- le document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement
- formulaire (laisse 7 feuillets)